

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 26 août 2026**

---

Communication n° 26/08.2026

Objet: élaboration d'un règlement sur l'organisation et le fonctionnement de la Municipalité

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de vous informer qu'elle a adopté, lors de sa séance du 6 juillet dernier un Règlement sur son organisation et son fonctionnement pour la législature en cours.

Pour mener à bien cette démarche, notre Autorité s'est appuyée sur le règlement de la législature précédente, garantissant ainsi la continuité des bonnes pratiques administratives et décisionnelles. Afin de répondre aux exigences actuelles de la gestion publique, ce texte a été enrichi et complété par diverses dispositions issues du règlement-type mis à disposition par le Canton.

Ce cadre actualisé permet de préciser la répartition des dicastères, les modalités de prise de décision, les règles de suppléance, ainsi que l'organisation interne de nos services. Il vise à optimiser l'efficacité du travail municipal et à assurer une gouvernance claire, rigoureuse et transparente au service de notre Commune.

Conformément aux dispositions légales cantonales, ce règlement entre en vigueur immédiatement après sa validation et sa signature par la Municipalité. Un exemplaire de ce document reste à votre disposition auprès du secrétariat municipal pour consultation.

La Municipalité vous remercie de votre attention et se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Municipalité

Saint-Prex, le 26 août 2026/AG – 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75*